

Question présentée par le député :
M. Romain de Sainte Marie

Date de dépôt : 12 octobre 2015

Question écrite urgente

RIE III, quels choix pour quelles conséquences ?

Dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), le Conseil d'Etat préconise, depuis 2012 et la publication de l'étude du CREA, d'adopter un taux unique d'imposition effectif sur le bénéfice des entreprises à hauteur de 13%. Selon l'étude, un tel taux permettrait le maintien à Genève des entreprises bénéficiant de statuts aujourd'hui. Un taux d'imposition effectif supérieur impliquerait, selon les estimations de la même étude, un départ massif de ces sociétés et, par conséquent, de fortes pertes d'emplois.

Il est quelque peu intrigant que, depuis la parution de cette étude, aucun autre scénario n'ait été étudié ou communiqué. Cela, malgré le fait que le scénario envisagé présente un grand nombre d'éléments critiques selon les estimations avancées par le Conseil d'Etat :

- 500 millions de francs de pertes fiscales directes pour le canton et les communes induites par la seule baisse du taux d'imposition effectif à 13% ;
- 120 millions de compensations de la part de la Confédération ;
- 55 millions de compensations par le biais de charges patronales et autres taxations, telles que proposées par les milieux patronaux¹ ;
- introduction des principes de la « Patent box » induisant des pertes fiscales supplémentaires ;
- potentielle introduction de la déduction des intérêts notionnels induisant des pertes fiscales supplémentaires ;

¹ Article de la Tribune de Genève, du 29 septembre 2015. <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/economie-met-90-millions-adoucir-baisse-dimpot/story/18438661>

- soit, au moins 325 millions de francs de pertes fiscales malgré les mesures compensatoires évoquées.

Au vu de ces éléments, il semble que l'orientation adoptée par le Conseil d'Etat depuis 2012 risque fort d'amener une situation financière pour le canton de Genève pour le moins difficile.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- *Quelles seraient les pertes fiscales pour un taux unique d'imposition sur le bénéficiaire des entreprises, ceteris paribus, à hauteur de 14%, 15%, 16% et 17% ? Et quels sont les hypothèses formulées pour ces estimations (nombre d'entreprises qui partiraient ou arriveraient, etc.) ?*
- *Quelles sont les projections en matière d'impact sur le tissu économique du canton pour ces mêmes taux ?*
- *Quelles seraient les pertes fiscales complémentaires induites par l'introduction de la patent box telle qu'envisagée actuellement ?*
- *Quelles seraient les pertes fiscales complémentaires induites par l'introduction de la déduction des intérêts notionnels ?*
- *Quels sont les taux d'imposition effectifs de tous les cantons suisses avant la réforme et ceux actuellement envisagés après la réforme ?*